

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 8 juillet 2021 à 14h

Adoption du compte rendu de la séance du 4 mars 2021

Aujourd'hui jeudi 8 juillet 2021 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Catherine GILLOIRE, Rachel HELVADJIAN
MM. Bertrand FLEURY, Eric LEBAS, Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Didier JEANJEAN,
Olivier CAZAUX, Thierry LAHONTAA,

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Dimitri BOUTLEUX par M. Didier JEANJEAN, M. Didier ARNAUDET par M. Bertrand FLEURY,
M. Stéphane GOMOT par Mme Catherine GILLOIRE, M. Pierre HURMIC par M. Olivier CAZAUX,
M. Mathieu HAZOUARD par M. Baptiste MAURIN

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Claire JACQUET, Marie Claude NOËL, Catherine FABRE

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 4 mars 2021 à 14h

Compte rendu

Aujourd'hui jeudi 4 mars 2021 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Catherine GILLOIRE, Catherine FABRE
MM. Bertrand FLEURY, Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Didier JEANJEAN, Olivier CAZAUX,
Stéphane GOMOT, Mathieu HAZOUARD, Thierry LAHONTAA, Paul DUPOUY

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

Mme Fabienne BUCCIO par M. Bertrand FLEURY, M. Dimitri BOUTLEUX par M. Didier JEANJEAN,
M. Didier ARNAUDET par Mme Catherine GILLOIRE, M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN,
Mme Marie Claude NOËL par M. Olivier CAZAUX ;

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Mme Claire JACQUET,

Monsieur Baptiste Maurin, Président, rappelle que la situation sanitaire est toujours compliquée, même si le mode de fonctionnement mis en place à l'école offre aux étudiants des conditions favorables pour travailler. C'est plus difficile dans les universités.

Merci à toutes les équipes de l'école pour ce travail, c'est précieux pour les étudiants de pouvoir venir sur place, sans voir filer leur année. Le poids psychologique de la situation est important sur les jeunes, c'est important de ne pas faire peser de pression supplémentaire sur nos étudiants en leur permettant de se libérer, de penser, de se projeter.

A l'ordre du jour de ce conseil est prévu le vote du budget de l'année. Il faut souligner que le dialogue s'est amplifié avec le Conseil Régional d'Aquitaine, avec la Métropole également. Cela offre des perspectives, c'est encourageant. Le travail fourni par l'école et l'impulsion portée par l'équipe et en particulier par Dominique doivent être valorisés.

Le **quorum** est atteint, le Président est nommé **secrétaire de séance**.

Adoption du compte-rendu du CA du 3 décembre 2020

Pas de remarques, ni d'oppositions, ni d'absentions

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

Point d'actualité du Directeur

Beaucoup d'actualités sont à leur mid-term.

Comme au niveau national, la situation liée à la pandémie dure depuis presque 1 an ; la situation actuelle à l'école est tout à fait différente : elle est quasiment revenue à la « normale », avec toutefois les mesures sanitaires de précaution nécessaires. Nos étudiants subissent des conséquences liées au contexte extérieur, mais ils sont en partie préservés car l'école leur offre des possibilités de travail. Merci aux équipes qui sont en pression et qui sont dans des jongleries permanentes de contraintes. Ce nouveau monde implique un usage plus important des relations à distance, et rend d'autant plus précieux les moments de présentation, de réalisation sur place. Après un moment de flottement tout début novembre, les activités sur site ont repris et se sont amplifiées, pour prendre un rythme quasi normal.

Beaucoup d'évolutions également dans notre contexte de gouvernance : changement de mandature de la Ville, un rendez-vous Métropole hier, aujourd'hui avec la Région, qui renforcent et affirment le projet immobilier.

Le dossier de demande d'accréditation a été déposé, merci à Annette pour son pilotage.

Ce travail a re-mouliné, re-conceptualisé l'ensemble de notre plateforme d'enseignement. Il n'est pas terminé puisque nous aurons une visite d'une délégation de 3 experts fin mai ; c'est un petit groupe mais ce travail d'accréditation repose sur une auto-évaluation.

Hier, un rendez-vous avec les élus de la Ville a concrétisé le projet des jardins et de la matériauthèque-récupérathèque. C'est une avancée très nette qui se fait en interface directe avec la Ville. 2 conteneurs vont être installés devant l'école et un travail autour des jardins va être lancé sur 3 espaces autour de l'école : jardin du noviciat, cour de l'annexe, et cour de l'école avec des étudiants de 1^e et 2^e années très impliqués.

Cyriaque Moniez demande s'il serait possible de se réapproprier la grande dalle de béton devant l'école.

Dominique Pasqualini répond que la discussion est très ouverte avec la Ville. Au départ, des plantations étaient prévues par le service des espaces verts dans la cour de l'école : une discussion a permis de combiner les projets. La Ville nous fait des propositions qui dépassent le périmètre de l'école et qui va offrir des terrains d'expérimentation dans les espaces alentour y compris la partie

design sur l'espace urbain. Il va falloir inscrire ces projets dans la durée : c'est une très bonne nouvelle que des étudiants de début de 1^e cycle se saisissent de ces projets.

Baptiste Maurin remercie Didier Jeanjean et Dimitri Boutleux qui ont validé ces projets : le quartier a en effet besoin de transformation.

Cyriaque Moniez salue le type d'aménagement en cours rue Fieffé.

Paul Dupouy demande ce qu'il en est de l'accès handicapés de l'école.

Hervé Alexandre précise qu'une réunion avec la Ville de Bordeaux mardi a confirmé les engagements sur 2 chantiers. L'accès aux personnes à mobilité réduite, fin 2021 et 2022 : la rampe d'accès, la porte ouvrante, le monte-charge et les toilettes. L'autre chantier, moins visible, mais très urgent et conséquent, est la rénovation complète de la toiture du bâtiment principal.

Pour la question de l'accès handicapés, les experts dans le cadre de l'accréditation ne se contenteront pas de déclarations d'intention : cela nous oblige à des engagements concrets.

Baptiste Maurin précise que ces 2 chantiers sont hors enveloppe du projet immobilier qui est porté par la Ville, avec l'Etat, la Région et la Métropole qui ont confirmé leur implication et l'inscription de la rénovation-extension au contrat de plan état-région. Tous les partenaires vont être saisis, il faut préciser que l'enveloppe chiffrée en 2018 est ferme. Les exigences et attentes devront rentrer dans cette enveloppe de 12 Md'€.

Didier Jeanjean rappelle que la mission des espaces verts est d'accompagner tous les projets permettant de végétaliser la Ville, en collaboration avec les mairies de quartier. L'implantation des containers de la récupérathèque-matériauthèque est compatible avec la protection des végétaux existants. La végétalisation du quartier se fera ailleurs et autrement, et dans le cadre de projets partagés avec l'école.

Bertrand Fleury salue ce projet : laboratoire paysagé urbain, alliant problématiques sociales, environnementales et design.

Dominique Pasqualini ajoute que des projets étaient déjà émergents : jardins, plantes grimpantes autour des bâtiments, de la grille. La Ville propose d'aller au-delà dans cet espace Sainte-Croix. Nous constatons des différences manifestes entre nos générations d'étudiants : ceux de 1^e et 2^e années ont d'autres priorités, une conscience différente, des engagements pour l'économie dans laquelle ils travaillent, l'usage qu'ils font des matériaux. Nous n'avons plus besoin de faire d'efforts pour ce type de projets, ce sont eux qui nous tirent. Nous devons être à la hauteur, organiser les programmes, le travail pratique et théorique, la plateforme d'enseignement en fonction de ça.

Bertrand Fleury remercie l'école pour cette belle initiative.

Cyriaque Moniez demande dans quelle mesure l'Etat peut accompagner l'école dans ces projets.

Bertrand Fleury rappelle que l'Etat est toujours en veille et accompagne l'école sur tous les sujets de sa compétence.

Décision portant adoption du compte de gestion de l'année 2020**Délibération D.01-2021**

Hervé Alexandre expose qu'il s'agit du bilan comptable du budget 2020 vu côté DGFIP. Côté école, c'est le compte administratif, qui fait l'objet de la délibération suivante.

L'idéal étant que les 2 documents soient en concordance sur toutes les écritures, ce qui est le cas. Anne Berthomé, en sa qualité de comptable de l'établissement, ajoute que les services de la DGFIP et de l'école travaillent en étroite collaboration, et entretiennent d'excellentes relations. Le bilan financier de fin d'année faisait apparaître un solde de trésorerie d'environ 783 000 € au 31 décembre 2020. La comptabilité de l'établissement est saine.

Hervé Alexandre remercie Madame Berthomé, Madame Molia et les services de la DGFIP avec qui les relations sont simples, efficaces et agréables. L'école bénéficie de conseils permanents pour assurer les décisions prises. Si cette année 2020 a été une année de crise, en déficit de façon exceptionnelle, elle pourra être simplement compensée par les excédents des exercices précédents, bien suivis.

Adoptée à l'unanimité**Décision portant adoption du Compte Administratif****Délibération D.02-2021**

Hervé Alexandre expose qu'il s'agit du bilan financier de l'année 2020, avec, en présentation, le prévu au BP, le réalisé en dépenses, en recettes, en section de fonctionnement et d'investissement. L'année se termine donc sur un résultat brut déficitaire, d'un montant de 64 444,57 € ; l'excédent des années précédentes permettant de le compenser.

Il est dû principalement à des recettes non réalisées : les droits d'inscription des cours publics qui n'ont pas été perçus cette année. Les recettes des cours publics sont perçues en novembre pour l'année scolaire en cours, ce qui signifie un manque à réaliser de 90 000 € pour l'année 2020. La Ville et la Région n'ont pas versé les recettes attendues, en raison également du contexte budgétaire contraint.

Les dépenses ont été contenues : malgré celles supplémentaires liées aux obligations sanitaires et les aides exceptionnelles, d'autres n'ont pas été réalisées du fait de l'activité limitée de l'école pendant quelques semaines.

En investissement, la situation est excédentaire, liée à des recettes supérieures cette année, et des dépenses non réalisées au regard de l'activité réduite.

A noter, des recettes exceptionnelles versées par la Ville = 91 000 € pour les investissements liés à l'autonomisation des services informatiques qui aurait dû démarrer en 2019, et qui est actuellement en cours de réalisation.

Le bilan financier de l'année 2020 est finalement amorti en douceur par rapport à ce qu'il aurait pu être au regard de cette crise.

Adoptée à l'unanimité**Décision portant provision sur créances douteuses****Délibération D.03-2021**

Hervé Alexandre expose qu'il s'agit d'une mesure technique, faisant référence à une terminologie officielle.

Anne Berthomé explique qu'il s'agit d'une obligation pour les collectivités dans la perspective du futur Compte Financier Unique qui, à terme, reprendra compte de gestion et compte administratif. C'est un terme un peu dur en effet. Il est donc nécessaire de provisionner les créances supérieures à 1 an. Pour l'école, il s'agit d'un montant de 1462 €. Compte-tenu du barème proposé, la provision s'élève à 510 € ; elle pourra être reprise au fur et à mesure que les recouvrements seront réalisés. Hervé Alexandre ajoute qu'il s'agit de droits d'inscription d'étudiants et d'élèves de cours public non réglés. Ce sont des situations très marginales.

Adoptée à l'unanimité

Décision portant adoption du budget primitif 2021

Délibération D.04-2021

Baptiste Maurin expose que le Budget a été élaboré en se basant sur une année « normale ». Une trajectoire avait été engagée avec la Ville, l'Etat et la Région pour une évolution des dotations. L'Etat y répond parfaitement. La Ville pas tout à fait mais elle apporte un dossier d'aide « covid » qui devrait en partie compenser ce manque. Avec la Région, il existe un différend d'appréciation sur cet engagement. Un rendez-vous a déjà eu lieu. Après l'échéance électorale, un travail sera engagé sur le projet commun et les orientations. La Région a la volonté de travailler avec nous pour un rayonnement régional de l'école, et pour notre rôle d'animateur-noyau du G8.

Lors du dernier conseil d'administration, nous avons eu un débat sur l'ouverture des formations aux +de 28 ans : il s'agit d'ouvrir un travail plus large avec la Région pour aller plus loin vers la formation professionnelle et la VAE. C'est une perspective très encourageante.

L'école est à un moment charnière avec l'accréditation : son ouverture vers la Métropole et alentour permet des développements vers une dimension métropolitaine de l'école. Des discussions ont été engagées à ce titre avec Stéphane Delpyrat, vice-président de Bordeaux-Métropole en charge du développement économique, de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour a minima un engagement de la Métropole, voire un transfert à plus long terme - l'école de Bordeaux étant particulière à ce titre sur le territoire métropolitain.

Ce budget porte une orientation stratégique, de dialogue autour des membres fondateurs, dont l'Etat, qui est toujours présent. Ces perspectives seront communiquées au Conseil d'Administration au fur et à mesure de leur avancée.

Mathieu Hazouard confirme qu'un dialogue de sourd s'était instauré avec la Région, avec maintenant une volonté d'échanges et de perspectives. La Région contribue au fonctionnement de l'école, selon les statuts de l'EPCC et s'engage pour le programme immobilier avec le CPER. Cela augure des relations partenariales, constructives et transparentes futures entre Région et ebabx. La dimension métropolitaine aussi est importante, l'école étant à la charge de la ville de Bordeaux alors qu'elle fait partie des équipements d'intérêt métropolitain voire au-delà.

Baptiste Maurin précise que le BP présenté reprend les orientations présentées dans le débat d'orientation budgétaire.

Hervé Alexandre détaille les documents présentés : avec des objectifs consolidés, un Glissement Vieillesse Technicité - GVT en RH plafonné à 1,2%, des dépenses et des recettes tracées pour les services informatiques. Des recettes spécifiques « covid » de 80 000 € en fonctionnement par la Ville. La Métropole maintient sa dotation. Des recettes telles que Erasmus et les remboursements de la CPAM sont estimées, elles sont liées aux dépenses associées.

En investissement, à noter, 2 lignes exceptionnelles : Etat et Région qui accompagnent les établissements au regard de la crise dans leur dématérialisation et digitalisation des enseignements, à court et long terme pour assurer l'enseignement mixte et les outils de prêts indispensables. Ce sont des recettes conjoncturelles, pour des dépenses conjoncturelles.

Bertrand Fleury souhaite confirmation que le dossier investissements/covid a été déposé dans les délais à la DRAC.

Hervé Alexandre confirme.

Adoptée à l'unanimité

Délibération portant retrait de la délibération D.29-2020 du 3 décembre 2020

Délibération D.05-2021

Hervé Alexandre expose que la délibération concernée a fait l'objet de remarques des services du contrôle de légalité. Cette délibération était prématurée dans le calendrier des actes budgétaires. Selon la situation financière de l'ebabx, et après avoir sollicité l'avis de la DGFIP, une délibération sera proposée au vote lors d'un prochain conseil d'administration, avec la décision modificative correspondante, après avoir examiné la réalité des dépenses et des recettes à ce moment-là. Cette délibération avait été prise par précaution, elle doit être formellement retirée.

Adoptée à l'unanimité

Délibération portant montant des dotations d'aides aux diplômés des étudiants de l'ebabx (DNA-DNSEP)

Délibération D.06-2021

Baptiste Maurin expose qu'il convient de reconduire la dotation d'aide au diplôme versée à chaque étudiant de 3^e et de 5^e années qui présente le DNA ou le DNSEP.

Hervé Alexandre ajoute que les droits d'inscription ont été reconduits à l'identique, et en parallèle, cette dotation l'est aussi. Une délibération est nécessaire pour son versement au mois de juin à chaque étudiant concerné selon la liste jointe.

Adoptée à l'unanimité

Délibération autorisant le directeur de l'ebabx à solliciter le renouvellement de l'accréditation de l'établissement et approuvant le contenu du dossier envoyé au Ministère de la Culture en complément de celui envoyé à l'HCERES

Délibération D.07-2021

Baptiste Maurin expose que c'est une délibération technique mais d'importance puisqu'il s'agit de l'accréditation de l'école auprès de l'HCERES et du Ministère de la Culture.

Annette Nève précise qu'un exemplaire papier du dossier déposé à l'HCERES est disponible, sans les annexes dont le volume est très important. Il sera transmis aux administrateurs ; il a été présenté au conseil pédagogique.

Le processus se déroule en plusieurs étapes :

- ce premier dossier, déposé en janvier ;
- un dossier complémentaire à envoyer au ministère de la Culture au plus tard le 31 mars, il est en cours de réalisation ;
- le 25 mai, les experts qui vont rencontrer la direction, des étudiants et visiter l'école ;
- en juillet, dépôt du dossier présentant le projet de l'école pour la prochaine période d'accréditation.

L'autoévaluation a été réalisée à partir du bilan des années 2015-2019, pour une accréditation sur la période 22-27. Le dossier a présenté une demande d'option design au niveau master.

Baptiste Maurin remercie les équipes pour ce travail qui est le cœur de notre activité.

Patricia Oudin fait le lien avec le rapport de la Cour des Comptes qui laisse présager que la prochaine accréditation se ferait uniquement auprès de l'HCERES. Des discussions sont-elles engagées avec l'ANdEA sur ce sujet ?

Dominique Pasqualini confirme que des discussions à ce sujet devront avoir lieu. Le rapport de la Cour des Comptes concerne toutes les écoles dans leur diversité ; difficile de savoir à qui il s'adresse : à l'Etat, au Ministère, aux écoles nationales ? Pour être cohérent, les écoles territoriales - comme la nôtre - qui sont majoritaires, devraient être évaluées au niveau régional. L'HCERES aujourd'hui est composée de 3 entités d'évaluation : les établissements, la formation, la recherche. Pour l'ebabx, la formation est évaluée, pas encore la recherche. L'évaluation de l'établissement incombe au Ministère de la culture. Ce sera ainsi tant que l'Etat ne rémunère pas les enseignants des territoriales. Les écoles d'architecture ont fait le choix de la co-tutelle.

Ce rapport caricature et simplifie, même si par ailleurs on peut être d'accord avec ce qui est écrit sur un certain nombre de points. Les écoles sont trop différentes pour faire l'objet d'un rapport global, malgré la rigueur de la Cour des Comptes.

Mathieu Hazouard demande dans quelle mesure le dossier HCERES a donné lieu à débat au conseil pédagogique et à des contributions d'enseignants et d'étudiants.

Dominique Pasqualini répond qu'il s'est agi d'un travail de dialogue permanent, alimenté par une autoévaluation des étudiants dont les résultats ne sont pas assez rendus publics. Ces évaluations régulières ont des conséquences internes immédiates. La question du manque de représentation étudiante en CA est malgré tout problématique.

Annette Nève ajoute que la représentation étudiante au CPSVE a été revue pour mieux représenter l'organigramme des enseignements et permettre une meilleure implication. Lors du dernier conseil pédagogique, les étudiants étaient présents et engagés.

Adoptée à l'unanimité

Délibération portant affectation de la CVEC**Délibération D.08-2021**

Baptiste Maurin expose que la CVEC est la contribution versée par tous les étudiants français ; l'école en reçoit une partie via le CROUS. Pour l'année 2020, cela a représenté un montant de 7 854,19 €. Pour l'année 2021, il est proposé de flécher ces crédits vers la cellule de lutte contre les discriminations et les violences, ainsi que vers le dispositif psychologique mis en place pour les étudiants.

Pour rappel ou information, la direction et le président ont été saisis à la fois par un collectif dénonçant une œuvre raciste et par l'observatoire de la création qui dénonce une censure. Dominique Pasqualini leur a présenté les dispositifs mis en place à l'école, aucune suite n'a été donnée. Les étudiants, jeunes artistes, ont un droit d'expérimentation qui nécessite un accompagnement.

Les équipes sont mobilisées sur ces sujets, qui sont nouveaux et qui percutent les droits d'expérimentation et de création. Cette situation a démontré que l'école avait anticipé et qu'elle se dote d'outils.

Dominique Pasqualini ajoute que ces débats ont lieu entre étudiants et enseignants.

En même temps est mise en place à l'école une cellule de lutte et de prévention des discriminations et des violences qui a déjà fait preuve de son efficacité.

Ces débats peuvent mettre en cause plusieurs niveaux. La question de représentation est le sujet absolu de l'école d'art vs la représentation portée par une société. En l'occurrence, il ne s'agissait pas de discrimination type « racisme ordinaire ». Une école d'art est un accélérateur d'enjeux, de passion, d'éclats, de convictions, mais le débat a lieu.

Ces sujets sont traités, comme l'écologie, dans les enseignements et les débats de l'école.

Cyriaque Moniez confirme qu'il s'opère un changement de paradigme avec les réseaux sociaux. Pour le cas en question, il s'agissait d'un travail d'étudiant en train de se faire : il n'aurait pas dû être montré. Nous devons faire preuve de vigilance, les enseignants doivent mettre en garde les étudiants, ce cas ne sera pas le seul.

Dominique Pasqualini ajoute que cette information devait être faite en conseil d'administration.

Baptiste Maurin confirme qu'il s'agit d'un débat complexe. La situation a été exposée dans la presse : nous nous sommes interrogés pour savoir comment traiter la situation sans envenimer et en l'apaisant en interne. S'est même posée la question d'informer en direct le conseil d'administration car l'image de l'école pouvait être engagée. C'est une alerte qui nous rappelle la vigilance à avoir et qui reflète l'ambiance générale dans la société. Dominique Pasqualini est vigilant sur l'approche pédagogique. La création permet tout, quand elle est expliquée, accompagnée, et dans le cadre républicain collectif qui pose les limites.

Cyriaque Moniez précise que des anciens étudiants ont été sollicités par le collectif, et sont revenus vers nous ensuite. Nous avons ainsi pu ouvrir le débat.

Paul Dupouy rappelle que ces événements ont lieu dans un contexte où la culture est malmenée.

Catherine Fabre se présente et indique qu'elle souhaiterait rencontrer la direction de l'école pour en avoir une présentation hors conseil d'administration.

Ce sujet actuellement débattu est délicat et inquiétant, il est représentatif d'une époque. Le risque est de contraindre l'expression ce qui serait très problématique dans une école d'art. Quels outils l'école met-elle en place ? Une charte par exemple dans laquelle le cadre serait posé ?

Olivier Cazaux répond que la liberté d'expression ne se négocie pas, comme la liberté de la presse, des dessins etc... les limites sont fixées par les tribunaux.

Catherine Fabre confirme, mais il s'agit d'un sujet délicat avec la crainte de mise en cause de l'établissement d'enseignement. La liberté est essentielle et doit être affirmée clairement.

Dominique Pasqualini ajoute que l'école a mis en place une cellule de lutte contre les discriminations, avec des référent.e.s représentatif.ve.s de la communauté de l'école. C'est un petit établissement, une petite société, avec une centaine d'agents, 250 étudiants et 250 élèves des cours publics, tout le monde sait qui est qui, et qui est mis en cause. La cellule fait remonter les alertes ; les référent.e.s suivent ceux ou celles qui se sentent victimes de harcèlement, violence, discrimination, racisme etc...

Pour les autres situations telles que celle de l'œuvre en question, les débats existent au sein de l'école, autant que dans la société actuelle. En l'occurrence, il s'agissait d'un travail assumé en tant que tel, pas une affirmation gratuite. L'équipe pédagogique qui encadre l'étudiant a très mal accepté cette remise en question. Les questions de représentation sont au cœur de notre sujet.

Annette Nève précise qu'une journée d'études sera programmée dès que ce sera possible, avec en invités, des chercheurs extérieurs pour avancer sur ces sujets ; elle s'adressera à tous les étudiants. Catherine Gilloire demande s'il y a eu une rencontre avec le collectif ?

Baptiste Maurin répond qu'elle a été refusée, les protagonistes se « parlaient » par média interposé. Pour nous, il s'agit de protéger nos étudiants et leur permettre de pouvoir explorer. Il n'y a pas de limite à l'art, mais si le propos est raciste, il est hors la loi. Notre job est de dire que tout peut se faire, mais ça doit s'inscrire dans un processus. Ainsi l'étudiant est protégé des accusations et dans son travail.

Catherine Fabre demande si la cellule en question pourra répondre à ce type de problème.

Dominique Pasqualini précise que la cellule safespace.ebabx répond aux questions de discrimination et violence entre étudiants/enseignants/personnels.

Baptiste Maurin confirme que cette cellule a été mise en place en interne, comme dans beaucoup d'établissements. Pour les sujets dont on vient de parler des modules pédagogiques existent et vont être renforcés pour débattre des enjeux.

Les crédits CVEC dont il est question dans la délibération proposée vont être affectés au financement des travaux de la cellule qui est déjà fortement mobilisée, pour des sensibilisations, formations, et le travail sur une charte qui sera adoptée en CA. Ces fonds permettront aussi de participer au financement de la permanence psychologique d'un jour par mois, depuis janvier et pour l'année, destinée aux étudiants.

Catherine Gilloire demande combien de psychologues sont mobilisés.

Hervé Alexandre répond qu'ils sont 2 en alternance, à l'écoute de la souffrance des étudiants, et pour les orienter éventuellement.

Catherine Gilloire demande si les étudiants ont eu l'info et le contact, et si le dispositif est lié au contexte sanitaire.

Hervé Alexandre répond que cela a été fait et que les étudiants s'en sont saisis immédiatement. Le contrat est signé pour l'année et pourra être pérennisé si nécessaire. Les psychologues sont en lien avec la cellule safespace.ebabx.

Paul Dupouy remarque qu'il faut continuer ce travail, sans nécessité de cellule ni de charte.

Adoptée à l'unanimité

Délibération portant droit d'inscription forfaitaire pour les élèves des cours publics de l'ebabx pour la période des mois de mars à juin 2021.

Délibération D.09-2021

Baptiste Maurin expose qu'il s'agit de proposer un droit d'inscription symbolique pour les élèves qui continuent de bénéficier de cours à distance. Nous sommes loin de la recette structurelle annuelle de 90 000 €. Il est nécessaire de fixer un cadre clair pour les 4 derniers mois de l'année scolaire.

Adoptée à l'unanimité

Délibération portant décision modificative n°1 DM1 du budget 2021 intégrant les résultats 2020

Délibération D.10-2021

Hervé Alexandre expose qu'il convient d'affecter les résultats cumulés des années précédentes, pour les inscrire comptablement en recettes et en dépenses et donc les flécher de façon théorique. En fonctionnement, ils sont traditionnellement inscrits en charges exceptionnelles. En investissement, ils ont été ventilés sur les comptes en proportion ; il n'y a pas d'injonction à les consommer.

Adoptée à l'unanimité

Délibération instaurant le forfait mobilité durable au profit des agents de l'ebabx

Délibération D.11-2021

Hervé Alexandre expose que le décret correspondant a été publié fin 2020. Il s'agit de verser un forfait de 200€ à ceux qui utilisent le vélo ou le covoiturage, sous conditions. Les dispositifs d'aide à la mobilité (transport en commun / vélo / covoiturage) ne sont pas cumulables.

Baptiste Maurin confirme qu'il s'agit d'aider aussi ceux qui n'utilisent pas les transports en commun.

Catherine Gilloire demande comment les agents seront prévenus ? Et s'il est possible d'agrandir et de sécuriser le parking à vélo déjà mis en place.

Hervé Alexandre confirme qu'une info sera faite dès que la délibération sera exécutoire ; quant à l'agrandissement du parking à vélos, l'école va se heurter à un problème de place vu l'usage multiple qui est fait de la cour de l'école !

Adoptée à l'unanimité

Délibération autorisant le recours à la mission d'accompagnement en évolution professionnelle proposée par le centre de gestion de la Gironde**Délibération D.12-2021**

Hervé Alexandre expose qu'un agent a demandé cet accompagnement ; pour en bénéficier, il convient de contractualiser avec le CDG.

Adoptée à l'unanimité**Point d'information Pola**

Hervé Alexandre expose qu'une rencontre a eu lieu avec Pola dans le cadre de nos besoins d'extension, d'espaces, d'ateliers, notamment sur Brazza. Nos besoins se rejoignent, via notre programme immobilier et leurs projets d'aménagement global des espaces. Nous avons une volonté commune de collaboration, de partenariats et projets de fonds, de présence croisée dans nos conseils d'administrations respectifs. Beaucoup de membres et « habitants » de Pola sont des anciens de l'école, et ont des relations quotidiennes avec l'école. Il convient de structurer nos relations et nos conventionnements.

Baptiste Maurin confirme que l'avancée des conventions sera à l'ordre du jour des CA à suivre.

Point d'information conventionnements l'Association des Alumni et Amis de l'ebabx - AAA et l'association du Café Pompier

Hervé Alexandre expose que les conventions ont été renouvelées avec les assos de l'école. De gros investissements ont été faits par l'école au Café Pompier avec du matériel de cuisine professionnel et une équipe technique de l'école fortement et longuement mobilisée sur ces travaux. Actuellement, le café sert des repas le midi aux étudiants, enseignants et personnels. Les membres du Conseil d'Administration sont des usagers de l'école et à ce titre, peuvent bénéficier de leur carte de membre de l'asso du Café et y commander leur repas. Il y a une très bonne carte, pas chère.

Baptiste Maurin confirme que c'est un lieu de convivialité fondamental pour nos étudiants.

Point d'information sur l'enquête sur les droits d'inscriptions et services aux étudiants dans les écoles supérieures d'art de France et focus sur la Nouvelle Aquitaine

Baptiste Maurin présente le travail qu'il avait demandé lors du dernier conseil d'administration, c'est-à-dire une comparaison des tarifs et aides pratiqués par les autres écoles d'art françaises. Ceci, pour ouvrir la possibilité d'un examen de nos droits d'inscription et des services rendus, en vue d'une éventuelle augmentation au regard de nos pratiques que nous pensions à un niveau plancher.

En réalité, nos tarifs sont bas, mais pas si faibles que nous le pensions. Il ne fera donc pas de proposition d'augmentation des droits d'inscription : l'incidence d'une augmentation est trop importante pour nos étudiants pour une recette somme toute assez faible. Il est regrettable qu'il n'y ait aucun étudiant représentant au conseil d'administration : ils doivent pouvoir participer à ce débat et la question mérite un dialogue.

Le débat a été ouvert, comme souhaité, et il s'avère qu'il ne semble pas bienvenu d'augmenter les tarifs des droits d'inscription actuellement. Merci pour l'excellent travail réalisé.

Hervé Alexandre ajoute que ces éléments seront partagés avec l'ANdEA, toutes les écoles seront preneuses de cet outil complet et actualisé.

Cyriaque Moniez confirme que les enseignants sont très vigilants sur ce sujet et attentifs à ce que les droits d'inscription n'augmentent pas, notamment ceux aux concours d'entrée et commissions d'admission. Les étudiants présentent souvent plusieurs concours, et le budget d'inscription n'est pas neutre.

Dominique Pasqualini ajoute que 45% des étudiants de l'école sont boursiers, c'est une forte proportion, en comparaison d'autres écoles supérieures d'art qui se situent en moyenne entre 33 et 35% de boursiers inscrits.

Hervé Alexandre précise que les boursiers des écoles d'art nationales sont exonérés de droits d'inscription, les écoles étant compensées. Ce qui n'est pas le cas des écoles territoriales en EPCC. La comparaison des services rendus est très difficile à apprécier, il y a autant de situation que d'écoles : les photocopies payantes visent à éviter le gaspillage ; des dispositifs d'aide multiples et variés ; le soutien aux mobilités, en groupe ou individuelles, obligatoires ou pas. L'enquête fournit une photo des pratiques des écoles à un instant T.

Pour rappel, les droits d'inscription représentent 200 000 € sur un budget total de 4,2 millions.

Baptiste Maurin ajoute que s'il y avait eu un vrai gap entre Bordeaux et les autres écoles, la question aurait pu se poser. Mais il n'y en a pas, donc peu d'intérêt à ouvrir ce chantier.

A terme, le débat pourra avoir lieu avec les membres fondateurs. Néanmoins, il était important d'avoir ces éléments.

Point d'information cellule de lutte contre les discriminations et les violences

cf. le débat avant le vote de la délibération D.08-2021

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16H10

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 8 juillet 2021

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maurin', with a stylized flourish at the end.

Président

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
- 9 JUL. 2021
Bureau du Courrier

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 8 juillet 2021 à 14h

D.13-2021

Aujourd'hui jeudi 8 juillet 2021 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Catherine GILLOIRE, Rachel HELVADJIAN
MM. Bertrand FLEURY, Eric LEBAS, Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Didier JEANJEAN,
Olivier CAZAUX, Thierry LAHONTAA,

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Dimitri BOUTLEUX par M. Didier JEANJEAN, M. Didier ARNAUDET par M. Bertrand FLEURY,
M. Stéphane GOMOT par Mme Catherine GILLOIRE, M. Pierre HURMIC par M. Olivier CAZAUX,
M. Mathieu HAZOUARD par M. Baptiste MAURIN

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Claire JACQUET, Marie Claude NOËL, Catherine FABRE

Délibération D.13-2021 portant modification des moyens de paiement des divers droits d'inscription à l'ebabx – paiement en ligne

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D.21-2020 du 3 décembre 2020, le conseil d'administration a adopté les tarifs des divers droits d'inscription au titre de l'année 2021-2022, maintenus à l'identique de ceux votés en 2019.

Pour répondre à l'obligation réglementaire fixée aux collectivités, et pour fluidifier et faciliter le système des inscriptions à l'ebabx, à partir de cette année 2021-2022, l'ebabx va proposer à ses usagers le paiement en ligne de leurs droits d'inscription.

Il s'agit :

- Pour les cours publics. Après vérification des quotas dans les cours et du souhait de l'élève, le paiement en ligne des droits d'inscription validera l'inscription définitive.

L'engagement de règlement est immédiat, avec un paiement automatisé en 2 fois : la moitié du montant dû débité le jour de l'inscription, la seconde moitié, débitée 30 jours après le 1^{er} paiement.

- Pour les étudiants, le paiement des droits d'inscription validera l'inscription définitive. L'engagement de règlement est immédiat, avec un paiement automatisé en 2 fois : la moitié du montant dû débité le jour de l'inscription, la seconde moitié, débitée 30 jours après le 1^{er} paiement.

Au 30 novembre 2021, si l'étudiant.e n'a pas engagé de démarche pour régler ses droits d'inscription, son dossier est transmis au Trésor Public pour recouvrement des sommes dues. Les étudiants qui produiront une attestation d'attribution de bourse après leur inscription seront remboursés de la différence entre tarif boursier et non boursier.

Les autres modes de paiement [CB, chèque, virement et espèces (montant inférieur à 300 €)] restent possibles pour les usagers qui sont dans l'impossibilité de régler en ligne.

- Pour les inscriptions aux concours d'entrée, commissions et dossiers VAE, la validation de l'inscription s'effectue via le paiement en ligne, en une seule fois.

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur cette proposition

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 8 juillet 2021

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maurin', with a stylized flourish at the end.

Président

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 8 juillet 2021 à 14h

D.14-2021

Aujourd'hui jeudi 8 juillet 2021 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Catherine GILLOIRE, Rachel HELVADJIAN
MM. Bertrand FLEURY, Eric LEBAS, Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Didier JEANJEAN,
Olivier CAZAUX, Thierry LAHONTAA,

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Dimitri BOUTLEUX par M. Didier JEANJEAN, M. Didier ARNAUDET par M. Bertrand FLEURY,
M. Stéphane GOMOT par Mme Catherine GILLOIRE, M. Pierre HURMIC par M. Olivier CAZAUX,
M. Mathieu HAZOUARD par M. Baptiste MAURIN

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Claire JACQUET, Marie Claude NOËL, Catherine FABRE

Délibération D.14-2021 autorisant le recours à l'apprentissage

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code du travail ;
- Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;
- Vu le décret n°2005-129 du 15 février 2005 relatif aux dérogations à la limite d'âge supérieure d'entrée en apprentissage ;
- Vu le décret n°2016-456 du 12 avril 2016 abrogeant le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 pris en application de la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;
- Vu le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;
- Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
- Vu le décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis ;
- Vu le décret n°2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;
- Vu le décret n°2020-373 du 30 mars 2020 relatif à la rémunération des apprentis et portant diverses adaptations de la partie réglementaire du code du travail relatives à l'apprentissage ;
- Vu le décret n° 2020-1622 du 18 décembre 2020 relatif aux modalités de versement de l'aide financière exceptionnelle pour le recrutement d'apprentis par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;
- Vu le décret n° 2021-340 du 29 mars 2021 modifiant le décret n° 2020-1622 du 18 décembre 2020 ;
- Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 30 juin 2021 ;
- Vu le BP 2021 de l'EBABX ;

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ? Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage, ce après avis du Comité Technique.

Le Comité Technique de l'ebabx s'est réuni le mercredi 30 juin à 12h et a rendu un avis positif sur la présente délibération avec les précisions et commentaires suivants extraits du compte rendu de ce CT dans le détail tel que souhaité unanimement par les représentants des personnels et des élus de l'EPCC

« Depuis quelques mois dans le cadre de dynamiques et enjeux marqués pour les questions relatives au SI et RH est projeté le recours à 2 contrats d'apprentissage.

L'école a été l'objet de 2 sollicitations, l'une d'un étudiant du CESI (licence), l'autre d'une étudiante de l'ESG (Master)

Sur le fond du développement de formations de cycles 1 et 2 via l'apprentissage et l'alternance, l'ebabx est pleinement investie. Notons à ce titre la réflexion sur le montage d'un Master avec l'université Bordeaux-Montaigne dédié au commissariat d'exposition.

Aspect d'opportunité et de dynamique par rapport au dispositif national pour développer l'apprentissage dans les collectivités territoriales est à saisir.

Les apprentis sont payés pendant leur cycle d'étude, présent en entreprise suivant une alternance posée par leur école (2/3 semaines ou 3/4 semaines).

A titre indicatif la prime de l'Etat est de 3.000 € par contrat d'apprentissage signé en 2021, ce qui fait au bilan compte tenu des faibles charges sociales et patronales un coût TCC de 5239.40€ / apprenti / an.

Par ailleurs est à contractualiser la prise en charge des frais de scolarité par le CNFPT pour ces apprenants, suivant des règles et plafonds en cours de précisions, évaluant par la-même le reste à charge à couvrir par et/ou leur école d'origine ou leurs fonds propres.

Au-delà des aspects financiers les contraintes pour l'ebabx portent essentiellement sur la responsabilité d'encadrement et référent de nos responsables SI et RH, avec la nécessité d'être en travail présentiel a minima sur les premiers mois de présence des apprentis, et de les accueillir dans leurs propres bureaux compte tenu de nos contraintes fortes de locaux.

Remarques et précisions posées par les représentants des personnels :

Le détail des dossiers et enjeux tant en SI que RH est posé, les apprentis étant dans une posture de formation particulièrement opportune à la rentrée sur ces deux fonctions en fortes mutations et structurations. Ils seront aussi opérationnels pour suivre et seconder sur un certain nombre de tâches nos collègues encadrants leur alternance à l'ebabx.

Ces apprentis sont formés dans des établissements privés, ce qui pose question sur le fond des priorités et soutiens que l'ebabx apporte dans le cadre de ce dispositif qui devraient être orientés vers des établissements d'enseignement supérieur public.

Sur ces points, le président souligne tout d'abord l'importance de ce dispositif sur lequel nous avons beaucoup de retard en France, qui engage un fort encadrement et est un réel moyen de mettre le pied à l'étrier pour ces jeunes en formation. Il permet aussi de croiser et diversifier des profils dont l'école potentiellement pourra se saisir à l'avenir.

Dans ce 1^{er} temps, l'ebabx a répondu à la demande de 2 étudiants, sans appel à candidature. Si le dispositif est pertinent pour l'école suivant le bilan qui sera fait en fin d'année scolaire, nous verrons alors la possibilité de pérenniser ce dispositif dans des établissements publics prioritairement avec une démarche d'offre clairement posée en ce sens.

Indiquer dans la délibération que ces contrats s'inscrivent dans une expérimentation et évaluation afin de mettre en place à l'avenir une commission ad hoc avec une priorité à accorder au secteur public pour ce qui est des établissements supérieurs dont les apprentis seront originaires »

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
RH	1	Master	2 ans (engagement ebabx 1an renouvelable)
SI	1	Licence	1 an

Après débat le CT a émis un avis favorable à cette proposition

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 de l'ebabx et cette mise en place sera effective sous réserve que les financements des tiers requis pour le mois de septembre 2021 soient rassemblés.

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur cette proposition et autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier, et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions qui seront conclues avec les Centres de formation.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 8 juillet 2021

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 8 juillet 2021 à 14h

D.15-2021

Aujourd'hui jeudi 8 juillet 2021 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Catherine GILLOIRE, Rachel HELVADJIAN
MM. Bertrand FLEURY, Eric LEBAS, Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Didier JEANJEAN,
Olivier CAZAUX, Thierry LAHONTAA,

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Dimitri BOUTLEUX par M. Didier JEANJEAN, M. Didier ARNAUDET par M. Bertrand FLEURY,
M. Stéphane GOMOT par Mme Catherine GILLOIRE, M. Pierre HURMIC par M. Olivier CAZAUX,
M. Mathieu HAZOUARD par M. Baptiste MAURIN

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Claire JACQUET, Marie Claude NOËL, Catherine FABRE

Délibération D.15-2021 instaurant une prime informatique

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le décret n° 2020-1524 et un arrêté du 5 décembre 2020 créent une prime d'équipement informatique pour les professeurs de l'éducation nationale.

Cette prime est accessible également aux professeurs et aux assistants d'enseignement artistique territoriaux titulaires et contractuels compte tenu de la correspondance établie par le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 entre les corps de l'Etat et les cadres d'emplois territoriaux pour le régime indemnitaire.

Il s'agit de permettre à ces personnels d'acquérir ou de renouveler en deux ou trois ans un équipement informatique complet (ordinateur, logiciels, éventuellement imprimante) dont ils se dotent pour réaliser leurs missions.

Le montant annuel de la prime est fixé à 176 € brut. Les agents qui exercent « à temps partiel ou à temps incomplet » perçoivent la prime à taux plein.

Pour être éligibles, les agents contractuels doivent bénéficier d'un contrat à durée indéterminée (CDI), d'un contrat à durée déterminée (CDD) d'une durée d'au moins un an, ou de contrats successifs d'une durée cumulée d'au moins un an, à condition que l'interruption entre deux contrats n'excède pas quatre mois.

La prime est versée annuellement aux personnels en fonction au 1er janvier.

Par ailleurs, au regard de son objet, la prime ne sera pas accordée si l'employeur fournit les moyens informatiques, matériels et logiciels.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique réuni le 20 mai 2021 sur le présent dispositif, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur cette proposition

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 8 juillet 2021

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
- 9 JUIL. 2021
Bureau du Courrier

Conseil d'Administration

Séance du jeudi 8 juillet 2021 à 14h

D.16-2021

Aujourd'hui jeudi 8 juillet 2021 à 14h

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux à l'invitation de

Monsieur Baptiste MAURIN – Président

Etaient présent-e-s :

Mmes Catherine GILLOIRE, Rachel HELVADJIAN
MM. Bertrand FLEURY, Eric LEBAS, Baptiste MAURIN, Cyriaque MONIEZ, Didier JEANJEAN,
Olivier CAZAUX, Thierry LAHONTAA,

Etaient représenté.e.s avec pouvoirs donnés :

M. Dimitri BOUTLEUX par M. Didier JEANJEAN, M. Didier ARNAUDET par M. Bertrand FLEURY,
M. Stéphane GOMOT par Mme Catherine GILLOIRE, M. Pierre HURMIC par M. Olivier CAZAUX,
M. Mathieu HAZOUARD par M. Baptiste MAURIN

Etaient excusé.e.s, non représenté.e.s :

MM. Nicolas PEREIRA, Radouane JABER, Claire JACQUET, Marie Claude NOËL, Catherine FABRE

Délibération D.16-2021 portant modification du tableau des effectifs

Monsieur Baptiste Maurin, Président, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La modification du tableau des effectifs présentée porte sur la création d'un poste permettant le recrutement d'une enseignante à la rentrée en lieu et place d'un enseignant de statut différent. A l'occasion du prochain CA, début octobre 2021, le tableau des effectifs actualisé à la rentrée 21/22 et soumis à avis du CT (fermetures des postes sans objet) sera soumis à notre assemblée.

Suivant ces principes, il vous est proposé pour adoption, le tableau des effectifs de l'EBABX ci-dessous.

CADRES D'EMPLOIS	Catégorie	Titulaire	Contractuel	Homme	Femme	Administration Technique	Pédagogie	Effectifs au 01/07/2021	ETP au 01/07/2021
Directeur établissement artistique	A	1	2	2	1	3	0	3	3
Professeur enseignement artistique	A	17	14	17	14	0	31	31	26,6875
Attaché	A	3	1	0	4	4	0	4	4
Attaché de conservation du patrimoine	A	0	1	0	1	1	0	1	1
Assistant enseignement artistique	B	5	5	5	5	0	10	10	6,9
Assistant de conservation du patrimoine	B	2	0	0	2	1	1	2	2,0
Technicien	B	2	11	11	2	2	11	13	12,3
Rédacteur	B	1	2	0	3	3	0	3	3,0
Agent de maîtrise	C	1	0	1	0	1	0	1	1,0
Adjoint du patrimoine	C	2	1	2	1	3	0	3	2,9
Adjoint technique	C	4	1	2	3	5	0	5	5,0
Total		38	38	40	36	23	53	76	67,7

1 poste à temps plein à créer	76
Postes ouverts au tableau des effectifs au 01/07/2021	67,7
- en équivalent temps plein (ETP)	53
- équipe pédagogique	23
- équipe administrative - technique	
Equipe en place au 01/07/2021	40
- hommes	36
- femmes	38
- contractuels	38
- titulaires	

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 8 juillet 2021

P/EXPEDITION CONFORME

M. Baptiste MAURIN



Président